



**ASSOCIATION des PARENTS & AMIS
de PERSONNES HANDICAPÉES**

(créée le 15 décembre 1965)

Région de Lagny – Marne-la-Vallée

BULLETIN D'INFORMATION N° 110

AVRIL 2019

A.P.A.P.H. Mairie de Lagny sur Marne 2, place de l'Hôtel de Ville - 77400 Lagny sur Marne
Courriel : apaph-lagny77@laposte.net - Contact téléphonique : Madame E. Courtine 06 82 36 36 45
N° SIRET : 784 922 940 00019 – Code APE : 913E – RNA N° W 77101287
Membre de l'association de gestion CPRH – Chelles – Lagny-sur-Marne – Marne-la-Vallée

SOMMAIRE

- *Edito de la présidente* 3

LE SAVIEZ-VOUS ?

- *Rente de survie et Épargne handicap* 4
- *Comment choisir son séjour de Vacances adaptées* 5

ACTIONS ET PARTICIPATIONS

- *Compte rendu de l'assemblée générale du 26/01/2019* 6 / 12
- *La traditionnelle galette de l'APAH* 13
- *Sortie du 25 mai 2019 : Voyage au pays de Meaux* 14
- *Fiche d'inscription à la sortie* 15 / 16
- *fiche de renouvellement d'adhésion* 17 / 18
- *Composition du bureau et du Conseil d'Administration* 19

EDITO

Voilà 55 ans (ce bulletin porte le n° 110) que l'association tente de vous informer le plus précisément possible des avancées de toutes natures qui sont faites en faveur des personnes handicapées. Comme je vous l'ai exposé lors de notre Assemblée Générale dont vous trouverez le compte rendu dans ce bulletin, certaines vont dans le bon sens mais, il est vrai, que nous souhaiterions que tout aille plus vite et surtout, que nous puissions tous être complètement rassurés sur le devenir de nos enfants.

De nouvelles perspectives de prise en charge des personnes handicapées existent, par exemple, l'association de gestion CPRH étudie la mise en place d'une résidence accueil composée de 32 studios (cf. allocution de Monsieur Boche lors de l'AG).

Nous souhaitons tous assurer à nos protégés une existence aussi douce que possible lorsque nous ne serons plus en mesure de veiller sur eux, c'est pourquoi, vous trouverez dans ce bulletin un article concernant la « rente survie » et « l'épargne handicap ». Il est évident que nous n'avons pas donné tous les détails mais les principes essentiels et, sachez que si vous êtes intéressés, nous sommes toujours à votre disposition lors de nos permanences du mardi après-midi de 15 h 30 à 16 h 00 à la maison des associations de Lagny-sur-Marne (rue Vacheresse) hors vacances scolaires.

D'autre part, c'est bientôt le moment de préparer les vacances, c'est pourquoi un article fait le point des différentes étapes indispensables au choix d'un organisme adéquat pour la prise en charge de nos enfants.

Bien évidemment, nous avons continué à égrener dans ce bulletin des souvenirs, pas si lointains, à savoir notre assemblée générale et évidemment notre traditionnelle galette qui a toujours autant de succès.

Enfin, passons aux prochaines réjouissances, à savoir un voyage en pays de Meaux. **Notez bien la date du 25 mai**, au cours de cette journée vous saurez tout sur la fabrication du fameux brie de Meaux et vous ferez une incursion dans le musée de la Grande Guerre de plus en plus réputé et visité.

Merci à tous d'être toujours fidèles à notre association et, soyez nos représentants auprès des familles et assurez les que nous sommes prêts à les accueillir.

Bonne lecture et à bientôt.

La présidente
Elisabeth Courtine

RENTE SURVIE – EPARGNE HANDICAP

La Rente Survie

Les contrats de rente survie sont définis comme des contrats d'assurance qui garantissent le versement d'un capital ou d'une rente viagère à un enfant ou à tout autre parent en ligne directe ou à une personne réputée à charge.

Il s'agit d'un contrat d'assurance qui permet, en cas de décès de l'assuré, de garantir à un proche en situation de handicap, le versement d'un capital ou d'une rente viagère.

Ce contrat d'assurance peut être souscrit à titre individuel mais il est également possible d'adhérer à un contrat collectif dit de groupe, souscrit par une association au profit de ses adhérents.

La rente souscrite, dont le montant est revalorisé chaque année, est versée quelle que soit la date du décès de l'assuré.

A noter : Dans la plupart des contrats récents, il est prévu que si la personne handicapée décède avant l'assuré, les primes versées soient remboursées au souscripteur.

A savoir :

Il n'y a pas d'impact du montant des rentes servies sur :

- l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), les allocations logement (APL, ALS, ALF), l'aide sociale à l'hébergement en foyer, l'ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne) et la PCH (Prestation de Compensation du Handicap)

D'un point de vue fiscal, les cotisations payées au titre du contrat de rente survie permettent d'ouvrir droit à **une réduction d'impôts de 25% du montant des primes versées**, dans la limite de 1 525 € de cotisation par an, majorée de 300 € par enfant à charge.

L'Epargne Handicap

Il s'agit de contrats d'assurance vie auxquels on ajoute une option « épargne handicap ». Ces contrats bénéficient en plus des caractéristiques propres à l'assurance vie d'avantages spécifiques liés au cadre juridique de l'épargne handicap.

Le souscripteur-assuré **est la personne handicapée elle-même** qui doit être âgée de 16 ans minimum et ne pas avoir atteint l'âge légal minimum de la retraite.

Le souscripteur-assuré atteint d'un handicap « l'empêchant de se livrer à une activité professionnelle dans des conditions normales de rentabilité » peut prouver sa situation par tout moyen de preuve.

Ces contrats d'assurance vie dont les conditions générales prévoient le versement d'un capital ou d'une rente viagère en cas de vie ou dont les conditions particulières indiquent une durée déterminée.

A savoir :

- Le nombre de contrats souscrits n'est pas limité de même que les montants qui y sont versés
- Il est possible de faire inscrire un contrat d'assurance vie dans le cadre de l'épargne handicap après sa souscription
- C'est la date d'ouverture du contrat d'assurance vie qui détermine la date d'effet fiscal pour l'ensemble des versements. Il peut donc être pertinent de « prendre date » sur un ou plusieurs contrats afin qu'ils aient plus de 6 ans ou 8 ans au moment de la succession des parents de la personne handicapée.
- Les versements donnent droit à une **réduction d'impôt qui s'élève à 25 % du montant des primes versées** dans la limite d'un plafond annuel de versement fixé à 1 525 €
- Les contrats d'épargne handicap bénéficient d'une **exonération des contributions sociales** prélevées chaque année lors du crédit des intérêts et au moment du décès.
- Les intérêts capitalisés, non fiscalisés, **ne sont pas pris en compte pour le calcul de l'AAH**, par ailleurs, ils sont **exclus des ressources prises pour le calcul de la contribution aux frais d'entretien et d'hébergement en foyer**.

COMMENT CHOISIR SON SÉJOUR DE VACANCES ADAPTÉES

De nombreux Organismes de Vacances Adaptées (**OVA**) proposent des séjours pour des personnes handicapées (mental et / ou psychique). Ils prennent en compte leurs capacités, leurs besoins et leurs envies.

Le Conseil National des Loisirs et du Tourisme Adapté (**CNLTA**) publie un guide téléchargeable par Internet à l'adresse suivante : <http://www.handicap-anjou.fr/wp-content/uploads/2019/01/Manuel-CNLTA-octobre-2018.pdf>

LES ORGANISMES	<ul style="list-style-type: none"> • Il existe environ 240 OVA dont 60 sont adhérents du CNLTA. • Elles doivent être immatriculées au registre des agents de voyage et être agréées "vacances adaptées organisées" par le Préfet de région.
ORIENTER SON CHOIX	<ol style="list-style-type: none"> 1) Déterminer les envies et objectifs : <i>la destination, les activités, la période et la durée, le mode de transport, le type d'hébergement, etc ...</i> 2) Définir ses capacités (le CNLTA propose une grille d'évaluation à l'adresse Internet suivante : http://www.cnlta.asso.fr/grille_d_evaluation.html). 3) Choisir l'organisme : <i>consulter son projet associatif.</i> 4) Déterminer le budget.
QUESTIONS À POSER	<ol style="list-style-type: none"> 1) Type de groupes : <i>nombre, âge, degré d'autonomie des participants</i> 2) Type d'hébergement : <i>gîte, mobil home, maison individuelle, collectif etc...</i> 3) Type de gestion : <i>libre (les animateurs préparent les repas et entretiennent les locaux avec les vacanciers), hôtelière (pension complète), à préciser.</i>
L'ENCADREMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Les animateurs doivent avoir suivi une formation. • Leur nombre est fonction du nombre de vacancier, de leurs besoins et de leur degré d'autonomie.
LA BROCHURE	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les vacances d'été les brochures paraissent début janvier (papier et téléchargeables par Internet), pour les vacances d'hiver elles paraissent en septembre. • Elles doivent vous renseigner sur : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les modalités d'inscription et d'annulation ○ La grille d'autonomie ○ Les modalités de suivi des traitements médicaux ○ Le transport ○ L'hébergement et les prestations comprises. ○ Les engagements de l'organisme
L'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Contacter l'OVA qui vous fournira un dossier d'inscription, un contrat de vente, et vous demandera un acompte.
LE TRANSPORT	<ul style="list-style-type: none"> • Différentes formules de transport sont possibles, elles sont à convenir à l'inscription avec l'OVA : voiture particulière, train, car, collectif par l'OVA. • Avant le séjour vous recevrez une convocation avec toutes les précisions nécessaires suivant le type de transport choisi.
LE TRAITEMENT MÉDICAL	<ul style="list-style-type: none"> • La fiche médicale doit être remplie avec précision et être accompagnée des ordonnances originales. • Le traitement médical doit être fourni dans 1 ou plusieurs piluliers pour toute la durée du séjour, les médicaments buvables sous format unidose.
PRIX DU SÉJOUR ET FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Les prix de séjour semblent élevés mais ils comprennent la totalité des charges de l'OVA qui ne reçoit pas de subvention. • Différentes aides sont possibles : <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>La prestation du handicap (PCH) (faire une demande à la MDPH),</i> ○ <i>les chèques ANCV (voir article dans notre bulletin 106 et nous contacter)</i> ○ <i>suivant la situation du vacancier : CAF, CCAS, mutuelle, caisse de retraite ou de prévoyance, comité d'entreprise, et certaines associations.</i>

La présidente ouvre l'assemblée générale à 10h25

Elle dit tout le plaisir qu'elle a de voir des adhérents toujours aussi assidus et nombreux. Elle les remercie tous très chaleureusement pour leur présence, ils font vivre l'association depuis plus de 50 ans et, on espère tous que cela dure encore de nombreuses années.

La présidente souhaite la bienvenue à :

Monsieur Kokoendo, député de circonscription
Madame Sert, Conseillère Départementale et conseillère municipale de Lagny
Madame Blanchard, adjointe au maire de Lagny-sur-Marne
Madame Descroix qui représente Madame Munch, maire de Ferrières en Brie
Monsieur Pollet, ancien maire de Lagny-sur-Marne

Certaines personnes n'ont pu être présentes :

Madame Thomas, sénatrice et conseillère municipale de Chelles
Monsieur Harley, maire de Pomponne
Madame Pottier Husson, maire d'Esblly et Conseillère Départementale
Madame Recio, maire de Vaires-sur-Marne et Conseillère Départementale

Elle en profite pour souhaiter une très bonne année à tous et fait le vœu que 2019 apporte plein de bonnes choses et surtout que chacun garde la santé.

Nous sommes toujours très heureux de présenter le bilan de nos actions en espérant satisfaire le plus grand nombre. Bien évidemment le conseil d'administration considère qu'il n'en fait jamais assez mais malheureusement toute idée nouvelle a son prix.

La présidente en profite pour remercier toutes les municipalités qui nous soutiennent, c'est en effet grâce à elles que nous pouvons agir ; un merci particulier à la commune de Lagny-sur-Marne qui nous aide depuis de nombreuses années.

Il faut ajouter que malgré nos efforts de communication nous avons du mal à recruter de nouveaux adhérents, la présidente insiste auprès des participants afin que ceux-ci parlent de notre association autour d'eux. Au sujet de la communication, elle remercie particulièrement Claude Baranton, principale cheville ouvrière qui, en éditant lui-même le dernier bulletin nous a fait faire des économies substantielles que nous pouvons affecter à des actions.

Comme vous le savez, un des buts de l'association est de maintenir le lien social entre vous par des échanges et des rencontres mais c'est aussi de tenter de vous informer le plus précisément possible des avancées législatives qui améliorent la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

Madame Courtine en profite pour évoquer quelques nouveautés qui seront approfondies dans les prochains bulletins dès que nous aurons des informations précises.



Par exemple, y a une simplification des démarches au profit des adultes en situation de handicap. En effet l'AAH, la carte mobilité inclusion (CMI) ainsi que l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) devraient être octroyées sans limitation de durée pour toute personne présentant un taux d'incapacité d'au moins 80 % et dont les limitations d'activité ne sont pas susceptibles d'évolutions favorables.

Il en est de même pour l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) qui dans les mêmes conditions que précédemment, à savoir 80 % d'incapacité et pas de possibilité d'évolution, serait versée jusqu'aux 20 ans de l'enfant.

On peut également rappeler que l'AAH a été augmentée de 40 euros le 1^{er} novembre 2018, ce qui la porte à 860 euros et qu'elle sera augmentée à nouveau de 40 euros au 1^{er} novembre 2019 et atteindra ainsi 900 euros.

D'autre part, le complément de ressource de l'AAH (179 €) va disparaître, les bénéficiaires actuels vont continuer à en bénéficier pendant 10 ans. Seule subsistera la Majoration pour la Vie Autonome (MVA) de 104 €.

On peut également parler d'une proposition de loi récemment adoptée qui concerne la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et qui supprime la barrière d'âge fixée à 75 ans au-delà de laquelle une personne ne pouvait plus demander cette prestation, à condition que la situation de handicap ait été identifiée avant 60 ans. La PCH sert à compenser certaines dépenses inhérentes au handicap.

Il est également question que le juge ne puisse plus enlever systématiquement le droit de vote aux personnes sous tutelle. La mesure n'est pas encore très claire, nous en reparlerons.



Rapport d'activité

Deux bulletins ont été édités comme les années précédentes et nous avons traités les sujets suivants :

Dans le numéro 108 du mois d'avril 2018, on trouvait le compte rendu de l'Assemblée Générale 2017, un article nous intéressant tous concernant « la transmission du patrimoine familial », la signification des acronymes les plus fréquemment utilisés ainsi qu'un inventaire des temps de garde nécessaires des différents documents administratifs.

Dans notre dernier bulletin n°109, nous avons parlé de la retraite des handicapés car les travailleurs, via le Conseil de Vie Sociale (CVS) se posaient des questions. En effet, il y a beaucoup d'idées reçues qui s'avèrent souvent fausses et le sujet méritait donc d'être traité. Un point complet a été effectué grâce à la documentation de l'UNAPEI.

Ensuite, évidemment, nous faisons le compte rendu de nos différentes rencontres, que ce soit le déjeuner organisé à l'issue de l'Assemblée Générale ou à l'occasion de notre traditionnelle galette, organisée le 17 février 2018 dans le restaurant l'Escale Gourmande sans oublier notre sortie du printemps. En juin 2018, nous avons visité l'aquarium tropical installé dans l'ancien musée des colonies, porte Dorée à Paris ; s'en est suivi un déjeuner au restaurant « Les Diamantaires », dans le quartier de l'Opéra, où nous fûmes particulièrement bien accueillis ; pour finir cette belle journée nous avons visité le musée Fragonard où le monde des

parfums nous fut conté. Avant de regagner notre Seine et Marne, M. Garmond, qui gère fort bien nos sorties, a tenu à nous faire passer par certains quartiers et devant quelques monuments que nous ne connaissions pas forcément.

Nous évoquons également notre présence aux forums des associations de deux villes, Lagny sur marne (Claude Baranton et Michel Dielenschneider) et Saint Thibault des vignes (Michel Vaudry et moi-même), c'est ainsi l'occasion de nous faire mieux connaître.

Le 12 septembre avait lieu l'initiation à la voile sur le plan d'eau de Jablines. Cette activité est organisée chaque année et depuis 15 ans par le Rotary de Lagny-sur-Marne. Pendant une demi-journée, 22 résidents, accompagnés de leurs éducateurs ont pu profiter de cette sortie exceptionnelle ; à l'issue de celle-ci un vin d'honneur non alcoolisé bien entendu les a tous réunis.

Et, pour finir l'année, une sortie surprise a été organisée, il s'agissait d'un déjeuner spectacle au cabaret « l'Hermitage » de Chalifert. Une organisation de covoiturage a permis de faire des économies de transport.

Pour terminer, la présidente rappelle que le Conseil d'Administration tient une permanence tous les mardis de 14 h 30 à 16 h à la Maison des Associations, rue Vacheresse à Lagny-sur-Marne, et invite les participants à venir le rencontrer.



Visite du musée Fragonard



La traditionnelle galette



Sortie Chalifert

Elisabeth Courtine passe la parole au trésorier, Patrick Cantayre qui va faire le rapport financier.

Rapport financier

Il commence par remercier les collectivités territoriales qui nous ont aidés par leurs subventions, on peut citer les villes de Lagny-sur-Marne, Dampmart, Ferrières-en-Brie, Bussy-Saint-Georges, Bussy-Saint-Martin et Lognes. On constate un léger tassement au niveau des recettes. Il remercie également Dominique qui a organisé la tombola et une vente de confiture nous apportant de cette façon une aide non négligeable. et Claude Baranton qui a édité lui-même le dernier bulletin nous faisant économiser ainsi environ 500 € Un merci particulier à Ignace Gaudin qui, avec l'aide de Monsieur Garmond nous organise des sorties toujours très appréciées.

Nous finissons l'année avec un léger déficit. Le compte de résultat (cf. page suivante) tient compte évidemment des règlements de nos dépenses et des encaissements que nous avons réalisés. Nous rappelons que les activités que nous proposons sont gratuites pour les personnes handicapées.

Comme les années passées, nous allons essayer d'équilibrer nos finances et espérons pouvoir, comme cette année, proposer au dernier trimestre une sortie surprise.

Pour le budget prévisionnel (cf. page suivante), nous partons sur les mêmes bases que l'année dernière en espérant que les adhésions et les subventions soient équivalentes.

RAPPORT FINANCIER

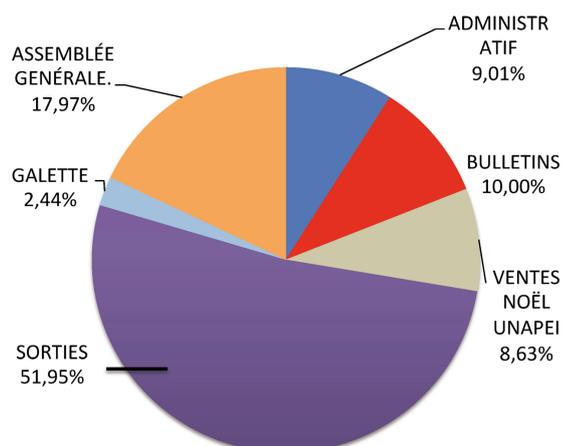
Compte de résultat 2018

Charges		Produits	
Achats	-1 580,56	Revenus de gestion courante	4 930,00
Achats de fleurs	-358,92	Cotisations des membres	1 580,00
Boissons	-43,84	Subventions	3 350,00
Fournitures de bureau	-102,23	Revenus des activités annexes	560,00
Fournitures diverses	-729,10	Revenus de l'activité Fêtes	560,00
Fournitures informatiques	-79,00	Revenus des activités courant	3 642,84
Friandises	-267,47	Prestations de service	1 119,84
Déplacements, missions et réceptions	-6 960,00	Revenus de l'activité REPAS	847,00
Frais AG	-1 800,00	Revenus de l'activité SORTIES	1 676,00
Frais de déplacements Sorties	-3 240,00	Revenus exceptionnels	480,00
Frais de restaurants	-1 920,00	Dons	480,00
Documentations	-522,00	Revenus financiers	118,31
Documentation générale Bulletins	-522,00	Remboursement Frais	27,42
Frais financiers	-79,90	Revenus de comptes d'épargne	90,89
Frais CB	-79,90	TOTAL PRODUITS	9 731,15
Frais postaux et télécommunications	-633,29		
Frais postaux	-633,29		
Impôts, taxes et droits	-31,00		
Droits d'enregistrement et de timbre	-31,00		
Primes d'assurance	-191,42		
Assurance responsabilité civile MAIF	-191,42		
Publicités, relations publiques	-16,79		
Services WEB	-16,79		
TOTAL CHARGES	-10 014,96		

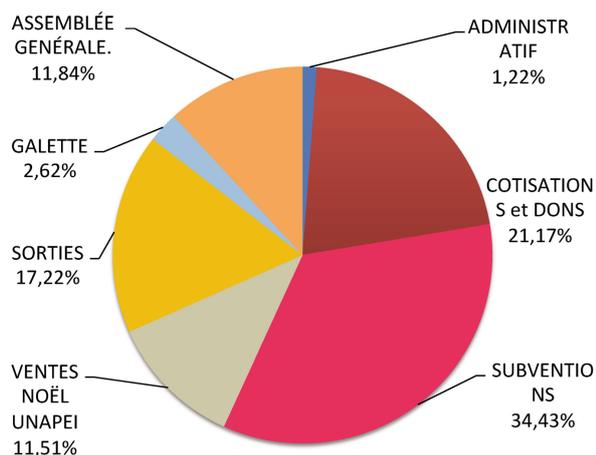
DÉFICIT : 283,31 €

DÉPENSES		RECETTES	
ADMINISTRATIF	902,17 €	ADMINISTRATIF	118,31 €
COTISATIONS ADHERENTS	- €	COTISATIONS et DONS	2 060,00 €
SUBVENTIONS	- €	SUBVENTIONS	3 350,00 €
BULLETINS	1 001,30 €	BULLETINS	- €
VENTES NOËL UNAPEI	863,87 €	VENTES NOËL UNAPEI	1 119,84 €
SORTIES	5 203,08 €	SORTIES	1 676,00 €
GALETTE	244,54 €	GALETTE	255,00 €
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.	1 800,00 €	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.	1 152,00 €
TOTAL	10 014,96 €	TOTAL	9 731,15 €
DÉFICIT	283,81 €	EXCÉDENT	- €

DÉPENSES



RECETTES



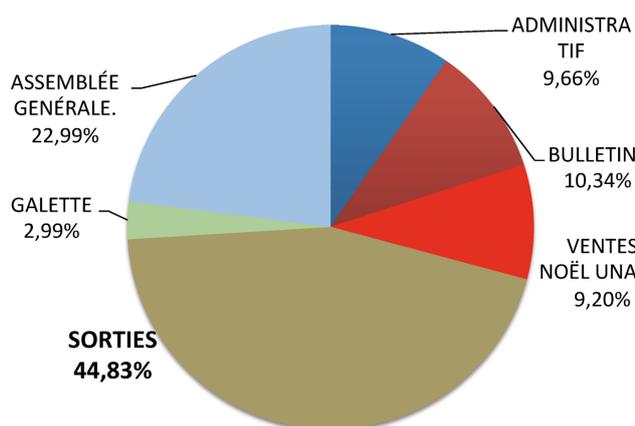
RAPPORT FINANCIER

Budget prévisionnel 2019

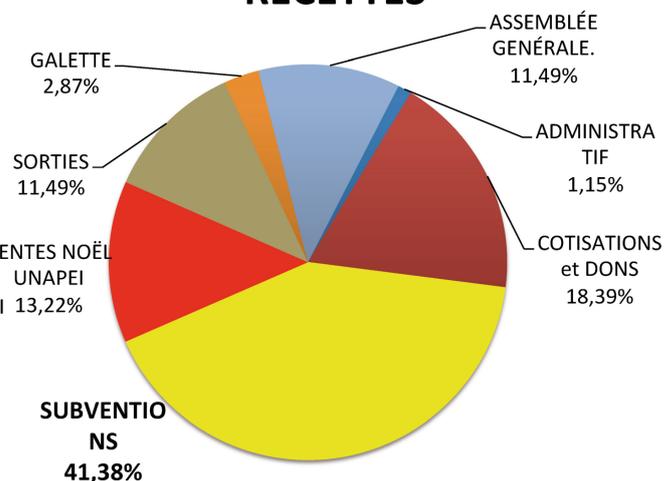
N° Compte		CHARGES		N° Compte		PRODUITS	
	ACHATS		1 620,00 €		REVENUS DE GESTION COURANTE		4 700,00 €
6068	Achats de fleurs	300,00 €		756	Cotisations	1 100,00 €	
6021	Boissons	60,00 €		74	Subventions	3 600,00 €	
60225	Fournitures de bureau	60,00 €					
6063	Fournitures diverses	800,00 €			REVENUS DES ACTIVITES ANNEXES		500,00 €
6063	Fournitures informatiques	200,00 €		701	Activités Fêtes	500,00 €	
6021	Friandises	200,00 €					
	DEPLACEMENTS ET RECEPTIONS		5 900,00 €		REVENUS DES ACTIVITES COURANTES		2 900,00 €
6257	Frais AG	2 000,00 €		706	Prestations	1 000,00 €	
6251	Sorties	3 900,00 €		706	Activités Repas	900,00 €	
				706	Activités Sorties	1 000,00 €	
	DOCUMENTATIONS		400,00 €		REVENUS EXCEPTIONNELS		500,00 €
6237	Bulletins	400,00 €		758	Dons	500,00 €	
	FRAIS FINANCIERS		80,00 €		REVENUS FINANCIERS		100,00 €
627	Frais CB	80,00 €			Remboursement Frais CB	0,00 €	
	FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATIONS		500,00 €	76	Revenus de compte d'épargne	100,00 €	
6263	Frais Postaux	500,00 €					
	IMPOTS, TAXES ET DROITS		0,00 €				
	Droits d'enregistrement	0,00 €					
	PRIMES D'ASSURANCE		200,00 €				
616	Assurance MAIF	200,00 €					
	TOTAL CHARGES		8 700,00 €		TOTAL PRODUITS		8 700,00 €
Excédent prévisionnel de l'exercice 2019			0,00 €				

DÉPENSES		RECETTES	
ADMINISTRATIF	840,00 €	ADMINISTRATIF	100,00 €
COTISATIONS ADHERENTS	- €	COTISATIONS et DONS	1 600,00 €
SUBVENTIONS	- €	SUBVENTIONS	3 600,00 €
BULLETINS	900,00 €	BULLETINS	- €
VENTES NOËL UNAPEI	800,00 €	VENTES NOËL UNAPEI	1 150,00 €
SORTIES	3 900,00 €	SORTIES	1 000,00 €
GALETTE	260,00 €	GALETTE	250,00 €
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.	2 000,00 €	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.	1 000,00 €
TOTAL	8 700,00 €	TOTAL	8 700,00 €

DÉPENSES



RECETTES



Nous allons maintenant passer aux votes.

- **Le rapport d'activité est accepté à l'unanimité.**
- **Le rapport financier est adopté à l'unanimité**

Projets 2019

- Nous continuons nos permanences du mardi, nous y tenons beaucoup.
- Le 17 février nous organisons la traditionnelle galette à l'Escale Gourmande, le restaurant a changé de propriétaire, nous avons pris contact avec le nouveau.
- La sortie de printemps aura lieu le 25 mai, la destination n'est pas encore finalisée.
- Nous participerons à différents forums des associations
- Selon l'état de nos finances, nous organiserons une activité surprise sur la fin de l'année

Renouvellement du Conseil d'Administration

Les sortants sont Claude Baranton, Michel Vaudry, Gilles Odiot et moi-même.

La présidente précise que les sortants se représentent, et demande s'il y a des volontaires pour venir rejoindre le CA.

Les sortants sont donc réélus à l'unanimité.

Interventions

La présidente demande à Monsieur Kokouendo, député, s'il souhaite prendre la parole. Il nous remercie de notre invitation et souhaite à tous une très bonne année 2019, pleine de joie et de bonheur. Il remercie les bénévoles et dit que c'est grâce à eux que notre société avance. Il ajoute qu'il participe à deux groupes de travail, l'un sur l'autisme et l'autre sur l'intégration des personnes en situation de handicap dans la vie de tous les jours. Il insiste en disant qu'il faut avoir une société inclusive pour tous.

Madame Sert, conseillère départementale, nous souhaite également une bonne année 2019. En ce qui concerne, la problématique de la subvention du Conseil Départemental, elle s'engage à faire des recherches. Elle nous signale qu'elle est toujours présidente de la CDAPH, commission qui se réunit tous les 15 jours. Elle ajoute que la bonne nouvelle est que la MDPH va être réorganisée pour que les temps d'attente diminuent. Les situations préoccupantes sont traitées en priorité, malheureusement les pièces manquantes retardent le traitement de certains dossiers.

Madame Sert indique que le département met en place 6 PAT (Pôle Autonomie Territorial), ils remplacent les CLIC qui prenaient en charge les personnes de plus de 60 ans. Les PAT, outre les séniors, se préoccupent aussi des personnes en situation de handicap. Par cette création, le département souhaite que ces personnes trouvent un meilleur accueil.

La présidente souhaite la bienvenue à Monsieur Boche, président de l'association de gestion CPRH et à Monsieur Jicquel, président du syndicat intercommunal

Allocution de Monsieur Boche (cf. page suivante)

Mme Masset, directrice du foyer de vie de Bussy-saint-Georges depuis mars après 5 ans passés au FAM de Pomponne, prend la parole, elle souligne que c'est une belle aventure. Elle nous informe que les personnes handicapées peuvent bénéficier, sous réserve d'un montage de dossier, de chèques vacances d'un montant de 500 € par an. Elle nous indique que l'année 2019 va être chargée pour la mise en place des nouveaux dispositifs liés à SERAPHIN, il va falloir repenser les projets d'établissements afin d'appliquer une nouvelle nomenclature.

Monsieur Jicquel indique que le syndicat intercommunal est, comme on peut le voir, en train de réhabiliter les vestiaires de l'atelier de conditionnement. Il travaille également sur un projet de transformation de l'atelier maçonnerie et, bien évidemment, en lien avec l'association de gestion, à des projets de travaux sur l'IME de Chelles. De plus, il indique avoir rencontré récemment Monsieur le député, notamment pour faire connaître les particularités du Syndicat Intercommunal CPRH qui met à disposition et entretient des locaux pour les établissements sans subventions des tutelles.

L'Assemblée Générale étant terminée, la présidente invite les participants au verre de l'amitié.

Allocution de Yves BOCHE au nom de l'Association de Gestion CPRH

Bonjour et Bonne Année à toutes et à tous, je remercie la Présidente et le CA de l'APAPH de nous inviter à son AG annuelle.

Je souligne tout d'abord la présence, pour les remercier, de membres bénévoles de l'APAPH et aussi membre de l'exécutif de l'Association de Gestion CPRH.

En fait, pour 3 d'entre eux c'est effectivement la double casquette - d'une part de membres de votre instance dirigeante - d'autre part, de membres du Bureau et du CA de notre Association de Gestion CPRH.

Je cite, Michel DIELENSCHNEIDER Secrétaire, Patrick CANTAYRE, Trésorier et Claude BARANTON, Vice-Président.

Naturellement, je ne saurais oublier votre Présidente Élisabeth COURTINE membre de notre CA au titre d'une autre casquette bien connue : Déléguée du Syndicat.

En ce qui concerne les professionnels qui œuvrent dans nos Établissements, mon regard se tourne vers Madame Soazig MASSET, ici présente et Directrice du Foyer de Bussy et que je remercie d'être là. Je vous informe aussi de la prise de fonction en septembre dernier de M. Guessan BOHI à la Direction du FAM de Pomponnes

Je voudrais aussi saluer nommément la présence, traditionnelle depuis de nombreuses années, de Monsieur POLLET - Ancien Maire de Lagny - et qui, il y a plus de 40 ans, avec son collègue de Chelles, a porté les 1er pas de l'opération CPRH. Sans lui nous ne serions pas là. Bravo et merci, M. POLLET.

J'excuse aussi et à sa demande, Madame Claudine THOMAS, Vice-Présidente de l'Association de Gestion et aussi Sénatrice de Seine et Marne.

Contre toute attente, les obligations de sa seconde casquette ne lui ont pas permis d'être avec nous aujourd'hui, ainsi qu'elle l'avait prévu et souhaité.

Nous connaissons tous son engagement pour le handicap. Après avoir Présidé l'APEHC (Enfants Handicapés de Chelles) elle est de nouveau VP de l'Association de Gestion CPRH, toujours fidèle à son engagement passé.

Quand bien même les charges d'un mandat national sont lourdes et exigeantes cela n'empêche pas Claudine de nous soutenir activement dans nos projets. Nous l'en remercions vivement.

Je vous rappelle brièvement les composantes de notre Institution:

Un IME à Chelles, 3 foyers avec hébergement : le FAM à Pomponne, la DHUYS à DAMPMART et le foyer de Vie à Bussy. Situé près de l'ESAT (ex CAT) Un foyer accueil de jour : l'ETAPP'h qui est un excellent outil pour réfléchir à l'orientation, à terme de certains usagers. Enfin, un SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) à LAGNY le GEM (Groupe d'Entente Mutuel) de Lagny

Globalement, c'est une belle PME avec 380 usagers, 200 salariés et 16 Millions€ de Budget pour l'essentiel apportés par l'ARS et le Département à travers l'Aide Sociale

Nos objectifs sont simples mais ils exigent un effort permanent de nos équipes : améliorer le bien-être des usagers, étendre nos services à ceux qui frappe à la porte et que nous ne pouvons pas satisfaire, aujourd'hui ... et dans le même temps, assurer les équilibres financiers des dotations publiques qui nous sont allouées ... la bonne administration de nos impôts d'une certaine manière.

A ce propos j'ai signé fin 2018 et avec l'ARS un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) qui nous engage pour 5 ans, situation qui n'est pas du tout dénuée de contraintes, bien au contraire.

Logiquement un CPOM avec le Département devrait suivre

Pour 2019, le Bureau de l'Association de Gestion et son CA ont trois chantiers devant eux. Deux d'entre eux devraient, je l'espère et sauf imprévus, pouvoir être finalisés cette année car ils sont assez bien avancés:

- 1.- L'ouverture d'un second GEM à CHELLES avec le soutien de la Municipalité, reste l'accord de financement de l'ARS, parfaitement associée à la réflexion.
- 2.- Engager la réalisation d'une Résidence Accueil de 32 studios à CONCHES S/GONDOIRE dans un partenariat réunissant: la Mairie de Conches, l'Association des Œuvres Sociales – AGOS - (Maison de retraite) et le Bailleur Social : Trois Moulins Habitat. Quelques réglages

financiers restent à faire. J'espère que nous aboutirons dans ce projet au financement complexe, que nous étudions depuis 3 ans avec les pouvoirs publics

3.- CHELLES : Un nouveau projet Immobilier pour l'IME.

Les bâtiments actuels ont fait l'objet d'un don de la Mairie de Chelles au Syndicat Intercommunal CPRH, lorsqu'il a été créé, il y a près de 50 ans. En fait, les bâtiments sont encore plus anciens.

D'une part la structure en deux bâtiments distincts, séparés et d'autre part la nature même de la construction (assez légère) ne cessent de poser des contraintes aux utilisateurs, tant pour le fonctionnement que pour les économies d'énergie difficiles à réaliser.

Sous la responsabilité du Directeur Général et avec les professionnels - les Éducateurs Spécialisés - Un nouveau projet pédagogique, intégrant un SESSAD va être, élaboré à partir duquel, un projet immobilier sera étudié avec le Syndicat Intercommunal – période 2019 – 2021. .

Certes, le chemin est long, la route escarpée n'est pas sans embûches, mais nous ne baissons pas les bras, n'est-ce pas là, la finalité de notre engagement de bénévoles, pour nos protégés ?.

Je voudrais à ce propos et avant de nous quitter, renouveler ma gratitude à tous mes partenaires de l'APAPH délégués à l'Association de Gestion CPRH, tant à l'Assemblée Général, au CA qu'au Bureau.

J'ai déjà cité certains noms mais j'entends les répéter : Mmes COURTINE et GUILLUY, Mrs. VAUDRY, GAUDIN, BARATON, CANTAYRE, ODIOT et DIELENSCHNEIDER.

Avant de terminer je voudrais adresser quelques pensées à la mémoire de notre ami Daniel MARTIGNY qui nous a quittés le 27 octobre 2016 et dont la forte personnalité a profondément marqué l'APAPH et l'Association de Gestion CPRH.

LA TRADITIONNELLE GALETTE

Le 11 février, l'ensemble des adhérents étaient conviés à notre traditionnelle GALETTE au restaurant l'Escale Gourmande à Lagny-sur-Marne.

Dominique avait préparé une tombola ainsi que de délicieuses confitures à proposer aux invités. Comme d'habitude, cette opération a remporté un vif succès et, encore une fois, merci à elle, de faire bénéficier notre association de gains supplémentaires.

Une fois les emplettes faites, chacun a pu s'installer autour de tables qui étaient dressées à notre arrivée.



Pour attendre les galettes, la propriétaire des lieux nous a fait servir des petits fours salés. Bien que tous les convives aient déjeuné, ceux-ci ont rapidement « trouvé preneurs », le tout « arrosé » de boissons non alcoolisées.

Et, c'est dans un joyeux brouhaha, que les parts de galette nous ont été servies. Les fèves ont rapidement été découvertes et nombre de reines et rois ont pu être « intronisés ». Certains amateurs de galette, ils se reconnaîtront, ne se sont pas contentés d'une seule part ; c'est avec le sourire que les serveurs ont répondu à leur demande.

Mais, ce n'était pas fini, sont arrivés des petits fours sucrés qui ont fait le bonheur des gourmands. C'est alors que des membres du conseil d'administration ont servi le champagne.

Pour finir, chaque personne handicapée a reçu un petit cadeau, un mug rempli de bonbons et joliment emballé dans un papier transparent.

Tout le monde s'est quitté en se donnant rendez-vous le 27 mai pour la « grande sortie » annuelle de l'association.

Nous avons eu la surprise d'accueillir une jolie petite rose amenée par sa maman et sa grand-mère. Tous voulaient la cajoler



Nous remercions Yves Boche, président de l'Association de Gestion CPRH qui, par sa présence, a montré la sympathie qu'il a pour notre association.



VOYAGE AU PAYS DE MEAUX

25 mai 2019

Réunion des participants :

- à **CHELLES**, devant la mairie, parc du souvenir à 9 h 00
- à **LAGNY-SUR-MARNE**, parking de la gare routière à 9 h 30



Nous avons rendez-vous à quelques lieues d'ici dans l'ancienne capitale de la Brie dominée par sa belle cathédrale St Etienne commencée au 12ème siècle.

Sa cité épiscopale présente un voyage dans l'histoire avec son Palais des Evêques, son Vieux Chapitre et son jardin Bossuet...

Nous visiterons la **Maison du Brie de Meaux**, un parcours découverte qui nous permettra d'en savoir plus sur l'histoire de ce célèbre fromage.

Découverte des différentes étapes de la fabrication, depuis la récolte du lait jusqu'à l'affinage en cave.

Bien entendu, une dégustation viendra clôturer la visite.



Déjeuner dans une authentique longère briarde, ancien relais de poste.

Apéritif de bienvenue et sa Mise en Bouche
Terrine de joue de Bœuf au foie gras et sa mousseline de condiments
Rôti de Bœuf sauce Brie à la moutarde de Meaux
Salade et Brie de Meaux St Faron
Gâteau Brie de Meaux et sa glace rose
Café
Bordeaux rouge - Eau minérale - Soda



Taxi Renault de type AG

Ce véhicule constitue un symbole de la bataille de la Marne dont une partie s'est déroulée sur le territoire de Meaux.

L'après-midi, nous avons rendez-vous au **Musée de la Grande Guerre** riche d'une collection unique en Europe.

Nous vous proposons une vision nouvelle du premier conflit mondial à travers une scénographie innovante.

Plus de 65000 objets et documents...
Un grand moment !



Avion Blériot XII-2

Inscrivez-vous dès maintenant en utilisant le bulletin joint

Le voyage est assuré par SELECTOUR VOYAGES SERVICE LAGNY

FICHE D'INSCRIPTION

VOYAGE AU PAYS DE MEAUX

Samedi 25 mai 2019

Nom :	Tél. fixe :
Adresse :	Tél. portable : <i>si nous devons vous joindre le jour de la sortie</i>

- Nombre de Parents ou Amis adhérents * :x 50 € =
- Nombre de personnes non adhérentes :x 83 € =
- Nombre d'enfants de moins de 12 ans :x 20 € =
- Nombre de Personnes handicapées adhérentes * :x gratuit

Nombre de participants : Montant total :

TRANSPORT

Je serai au **rendez-vous** (merci de cocher la case correspondant à votre souhait)

- ❖ **Chelles** – devant la mairie - Parc du souvenir à 9 H 00
- ❖ **Lagny-sur-Marne** - Parking de la gare à 9 H 30

(*) Les tarifs s'appliquent aux adhérents à jour de leur cotisation 2019

Le tarif préférentiel de 50 euros est réservé aux adhérents, dans la limite de deux personnes par adhésion.

Établir les chèques à l'ordre de l'A.P.A.P.H. Région de Lagny sur Marne

Retourner cette « Fiche d'inscription » et le chèque de règlement **avant le 7 mai 2019**
à M Ignace GAUDIN – 4, impasse du Dr Demars – 77400 Lagny-sur-Marne

Au dos de cette page :

FICHE D'INSCRIPTION À LA SORTIE

Du samedi 25 MAI 2019

À retourner avec le chèque de règlement

NOUS REJOINDRE



BULLETIN D'ADHÉSION 2019

Nom : M Mme

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Email :

Téléphone :

Renseignements concernant la personne handicapée: (à renseigner par l'adhérent parent (père, mère, tuteur...))

Nom : Mr Mm

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Téléphone :

Date et lieu de naissance :

Afin de tenir nos fichiers bien à jour, veuillez s'il vous plaît remplir les renseignements ci-après, surtout s'il y a eu changement dans la situation de la personne handicapée.

Handicap :

Placement :

Montant minimum de la **Cotisation annuelle** : **35 € (*)**

Fait à :

Le :

Signature :

(*) La cotisation 2019 est valable du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les cotisations réglées après le 1er septembre (y compris celles qui sont réglées lors de l'assemblée générale) sont enregistrées pour l'année suivante. Ensuite, elles doivent être renouvelées avant le 1^{er} mars de chaque année.

Exemple : une cotisation réglée le 19/09/2018 est enregistrée pour l'année 2019.

Renvoyer ce bulletin et votre règlement par chèque à l'ordre de :
Association A.P.A.P.H. région de Lagny sur Marne et Nord Seine et Marne,
Monsieur Michel Vaudry - 16, rue de Lautréamont 77600 Guermantes

Au dos de cette page :

LE BULLETIN D'ADHÉSION



Daniel MARTIGNY
Président fondateur

COMPOSITION

DU BUREAU ET DU C.A.

ANNÉE 2019

BUREAU

Présidente	Mme Elisabeth Courtine	5, allée du Côteau 77400 – Saint-Thibault-des-Vignes	06 82 36 36 45
Vice-président	M. Claude Baranton	19, rue Paul Doumer 777164 - Ferrières-en-Brie	cbaranton2@free.fr
Secrétaire	M. Michel Vaudry	16, rue Lautreámont 77600 - Guermantes	06 62 31 75 62
Secrétaire adjoint	Mme Dominique Guilluy	3, chemin du Lavoir 77400 - Thorigny-sur-Marne	01 64 02 12 43
Trésorier	M. Patrick Cantayre	9, Grande Allée de la Faisanderie 77185 - Lognes	06 07 86 47 66
Trésorier adjoint	M. Michel Dielenschneider	18, rue des Rabouts 77144 - Montévrain	01 60 07 68 41 06 14 83 14 82

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Resp. organisation et animation	M. Ignace Gaudin	4, impasse du Docteur Demars 77400 - Lagny-sur-Marne	01 64 30 03 69
	Mme Rachel Galois	3, allée du Parc 77400 - Saint-Thibault-des-Vignes	06 85 44 14 01
	Mme Annie Miele	7, rue Robert Desnos 77177 - Brou-sur-Chantereine	09 75 92 70 69
	M. Gilles Odier	52, rue du Docteur Schweitzer 77410 - Claye Souilly	01 60 26 15 07
	Mme Bernadette Réthit	31, avenue de la République 77400 - Lagny-sur-Marne	01 64 30 10 22

Siège Social de l'A.P.A.P.H :

Mairie – 2, place de l'Hôtel de Ville – 77400 Lagny-sur-Marne

Permanences : Les personnes confrontées au handicap ont souvent besoin d'aide et de conseils. Nous tenons une permanence tous les mardis après-midi de 14 h 30 à 16 h 00 à la Maison des Associations de Lagny-sur-Marne : 9, rue Vacheresse (hors vacances scolaires).

Contact courriel : apaph-lagny77@laposte.net

N'hésitez pas à venir nous rencontrer

